

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 250

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2012, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 250 sur les usages conditionnels.

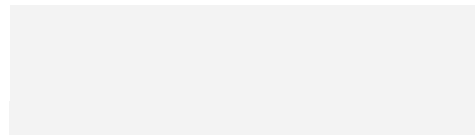
Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, en respect de certaines conditions, les terrasses extérieures, dans toutes les zones, pour les commerces de type restaurant et/ou bar dont l'usage est dérogatoire, mais protégé par droits acquis, comme usage conditionnel.

Cet élément est applicable à l'ensemble du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 décembre 2012, à 19 heures, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 novembre 2012.



Alain Gagnon , MAP,OMA
Greffier